Ville de Chauffailles

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/169

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement, rue du Beaujolais, rue Centrale, rue du 08 mai 1945, rue Victor Hugo, Impasse des Jardins à Chauffailles pour dissimulation de réseau électrique basse tension.

Le Maire de la Ville de CHAUFFAILLES

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifié relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211.1 à L.2212.5 et L.2213.1 à L.2213.31,
Vu le Code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5 ; R411-8, R411-25 à R411-28, R417-1, R417-10 à 417-12,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière,
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et 131-13,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation routière (livre 1 – huitième – signalisation temporaire),
Vu la demande formulée par l'entreprise Potain TP,
Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité et de commodité, de réglementer la circulation et le stationnement rue du Beaujolais, rue Centrale, rue du 08 mai 1945, rue Victor Hugo, Impasse des Jardins à Chauffailles pour dissimulation de réseau électrique basse tension,

ARRÊTE:

Article 1 : Du lundi 02 novembre 2026 à 07 heures au vendredi 04 décembre 2026 à 07 heures, l'entreprise Potain TP est autorisée à occuper le domaine public en vue des travaux de dissimulation de réseau électrique basse tension, rue du Beaujolais, rue Centrale, rue du 08 mai 1945, rue Victor Hugo, Impasse des Jardins à Chauffailles.

Article 2 : Du lundi 02 novembre 20206 à 07 heures au vendredi 04 décembre 2026 à 07 heures, le stationnement sera interdit au droit des travaux de dissimulation de réseaux électrique basse tension sur les rues suivantes.

- Rue Centrale, rue du 08 mai 1945, rue Victor Hugo, Impasse des Jardins,

Article 3 : Du lundi 02 novembre 2026 à 07h00 au jeudi 05 novembre 2026 à 07h00, la circulation sera interdite sur la rue du Beaujolais et la rue sera barrée.

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Chauffailles
https://www.chauffailles.fr/documents_administratifs/86007

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/169

Article 4 : Du lundi 02 novembre 2026 à 07 heures au jeudi 05 novembre 2026 à 07 heures, le stationnement sera interdit rue du Beaujolais à Chauffailles.

Article 5 : L'entreprise Potain TP sera chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et du maintien en bon état de celle-ci pendant toute la durée du chantier.

Article 6 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale ainsi que les Agents de la Police municipale de Chauffailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés.

- Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chauffailles.
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Chauffailles.
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Chauffailles.
- Monsieur AUBRET Pierre Potain TP BP 75 Route de St Bonnet 42190 CHARLIEU 06/38/67/58/03.

Fait à Chauffailles, le 29 octobre 2026

MAIRIE DE CHAUFFAILLES (Saône-et-Loire)

Stéphanie DUMOULIN

Maire de la commune de Chauffailles,

Mise en ligne le : 04/11/2026 13:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Chauffailles
https://www.chauffailles.fr/documents_administratifs/86007